

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 - 2016

SOMMAIRE

- PRODUCTION**
UN RÉSULTAT À L'OBJECTIF
- ÉCONOMIE**
UN REVENU SOUS PRESSION
- GESTION DES RISQUES**
RESTER MOTEUR
- TECHNIQUE**
DES OUTILS DE PROTECTION
À DÉFENDRE
- SYNDICAL**
LA FORCE DU RÉSEAU

PRODUCTION UN RÉSULTAT À L'OBJECTIF

Rappelons que la campagne 2015 a été marquée par une forte vague de chaleur estivale en France et en Europe centrale. Les résultats ont malgré tout été proches de l'objectif en France et bons dans l'Europe de l'Est. Les stocks ont ainsi enregistré une baisse limitée. Le programme 2016 a été réduit en France mais est resté stable à l'échelle de l'UE 28. Les résultats de la campagne s'annoncent globalement supérieurs aux objectifs en Europe.

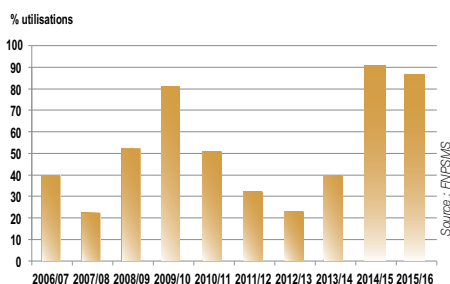
En France, le rendement moyen atteignait 98 % de l'objectif en 2015. Ce résultat globalement satisfaisant cachait d'importantes disparités. Les fortes chaleurs observées, plus particulièrement à l'Est et dans le Centre, dès la fin juin et durant tout le mois de juillet, ont fortement perturbé les rendements dans ces secteurs.

DES STOCKS TOUJOURS IMPORTANTS

A l'échelle de l'UE28, on observait aussi une grande hétérogénéité en 2015. Par conséquent, le rendement moyen 2015 de l'UE28 est proche de la moyenne pluriannuelle et le stock au 30 juin 2016 n'est que légèrement réduit à 82 % d'après la F.N.P.S.M.S. Un tel

stock plaiderait pour un nouveau réajustement du programme de production en 2016. Ce fut le cas en France, contrairement au reste de l'Europe.

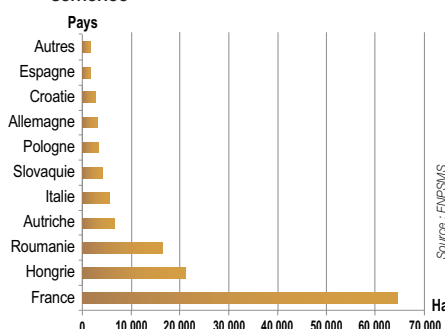
→ Un stock UE 28 toujours élevé au 30 juin 2016



STABILITÉ DU PROGRAMME DANS L'UE28 EN 2016

Le plan de production 2016 reste quasiment stable au sein de l'UE28 avec 135 000 ha, mais ce constat cache des disparités. La France voit son programme diminuer de 7 % à 64 780 ha, alors que les surfaces augmentent fortement en Hongrie à 20 800 ha (+ 15 %) et en Roumanie à 20 000 ha (+ 19 %). Les surfaces augmentent également dans le reste de l'UE à l'exception de l'Italie (- 5 %) et de l'Allemagne (- 6 %). La France affiche donc la plus forte baisse mais elle maintient son rang de premier producteur européen avec 48 % des surfaces de l'UE 28. Si ce ratio reste parmi les plus élevés, après le record de 2015, la France a perdu 29 000 ha en l'espace de deux campagnes. Cette baisse importante des surfaces a de lourdes conséquences sur le revenu des producteurs.

→ France 1^{er} producteur européen de maïs semence

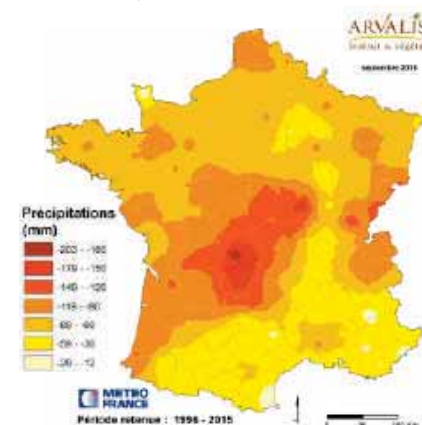


On peut toutefois s'interroger sur le niveau du programme 2016. Au regard des stocks, du marché maïs grain de l'UE 28 qui se contracte encore d'environ 300 000 ha en 2016 et d'une campagne de commercialisation 2017 qui s'annonce encore difficile, le programme de multiplication 2016 apparaît encore excessif. De plus, au-delà de l'UE, les surfaces augmentent fortement en Serbie (11 000 ha, soit + 36 %), en Ukraine (28 000 ha, soit + 27 %) et en Russie (25 000 ha, soit + 27 %). Ainsi à l'échelle d'une « Europe géographique élargie », le programme de production est en hausse de 7 % en 2016.

UNE CAMPAGNE 2016 DÉLICATE MAIS À L'OBJECTIF

La campagne de production 2016 a été marquée par trois grandes phases en France. D'abord les excès d'eau du mois de mai ont perturbé les semis et occasionné de l'hétérogénéité dans l'ouest, le nord-est et surtout le centre. Des parcelles ont même dû être abandonnées suite aux inondations. Ensuite, les conditions fraîches et le manque d'ensoleillement du mois de juin ont ralenti le développement végétatif et entretenu les décalages de début de cycle. Enfin, les conditions sèches de l'été ont permis de compenser les retards mais ont compliqué la gestion de l'irrigation, voire impacté les PMG en fin de cycle. Les résultats sont donc hétérogènes selon les secteurs et l'intensité de ces épisodes climatiques maïs, d'après les estimations du mois

→ Écart de précipitations en mm avec une année médiane (1996-2015) entre le 1^{er} juillet et le 10 septembre 2016.



d'octobre, le résultat technique moyen devrait être proche de l'objectif. Il convient toutefois de rester prudent car la campagne n'est pas terminée au moment de la rédaction de ce rapport. Dans le reste de l'Europe, les résultats devraient être très bons et supérieurs aux objectifs en Hongrie, Roumanie, Serbie, Ukraine et Russie. Les stocks devraient donc rester élevés à l'issue de cette campagne et une réduction du programme de l'UE28 est probable en 2017.

à retenir

- Des stocks importants au 30 juin 2016.
- Des surfaces 2016 stables dans l'UE28, en recul en France.
- Un résultat 2016 proche de l'objectif en France, supérieur aux prévisions dans l'UE28.

ÉCONOMIE UN REVENU SOUS PRESSION

Face à la baisse du prix du maïs grain et la réduction importante de surfaces subies en 2015 et 2016, le revenu des producteurs de semences de maïs est mécaniquement en net retrait. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a souhaité que ce constat soit partagé par l'ensemble des acteurs de la filière lors des travaux interprofessionnels, faisant de la sécurisation du revenu la priorité pour cette campagne 2016.

La recommandation interprofessionnelle 2016 s'inscrivait dans la dernière année du cadre triennal 2014-2016 adopté par la F.N.P.S.M.S. Pour rappel, celui-ci préconise que la rémunération de la production de maïs semence intègre une référence au prix du maïs grain, sur la base de l'équation suivante : Produit brut maïs semence = produit brut maïs grain + charges spécifiques + incitation.

En parallèle, une liste d'indicateurs économiques, permettant d'éclairer les parties pour les négociations locales, est diffusée chaque année. Ils soulignent les faits marquants de l'année pour la production.



Production de maïs semence

PRÉSERVER LE REVENU

Lors des échanges interprofessionnels, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a rappelé la nécessité de préserver la rémunération des producteurs déjà fortement impactée par la baisse des prix du maïs grain. En 2015, les produits bruts perçus par

les producteurs étaient en effet en baisse de l'ordre de 4 % par rapport à 2014, selon l'observatoire compte semences. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a également souligné que les investissements engagés récemment pour répondre aux exigences du marché pèsent fortement sur les marges à la production. La communication annuelle envoyée par la F.N.P.S.M.S. aux entreprises et aux syndicats reflétait en partie cette attente, rappelant par ailleurs la nécessité de continuer à conjuguer productivité et qualité pour rester compétitif. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE et les syndicats de producteurs attendaient donc une attitude responsable des partenaires établis lors des négociations de prix.

→ Cours du maïs grain FOB Bordeaux



UNE MOBILISATION PAYANTE

Les représentants des producteurs se sont ainsi mobilisés au niveau local pour préserver la rémunération 2016. Si le bilan des négociations démontre que cet objectif est quasiment atteint, il mérite néanmoins d'être nuancé. En effet, les produits bruts d'objectif 2016 seraient en baisse de l'ordre de 1 % en moyenne, essentiellement sous l'effet de la baisse de certains prix planchers fixés contractuellement. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE défend depuis 2008, le principe d'un prix plancher appliqué au prix du maïs grain retenu pour le calcul de la rémunération. Pour les producteurs, ce prix plancher doit correspondre au coût de production local du maïs grain. Force est de constater que ce prix a tendance, au fil des ans, à suivre l'évolution des cours du marché, s'éloignant par conséquent de l'objectif initial.

La défense du revenu des producteurs et le juste partage de la valeur ajoutée seront à nouveau la priorité de A.G.P.M. MAÏS SEMENCE en 2017. Un nouveau cadre interprofessionnel couvrant la période 2017-2019 sera débattu dans les prochaines semaines au niveau de la F.N.P.S.M.S.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE et les syndicats locaux resteront extrêmement vigilants pour que l'écriture du nouveau cadre ne soit pas l'occasion d'affaiblir la capacité de négociation des producteurs pour les 3 années à venir.

LA RÉVISION DES CONVENTIONS TYPE ENGAGÉE

Suite à la reconnaissance européenne du GNIS comme interprofession, conformément aux exigences de la nouvelle OCM unique (PAC), ce dernier a engagé, depuis 2015, une révision de l'ensemble des Conventions Type de la production de semences et de plants. Pour rappel, les Conventions Type du GNIS ont pour vocation de régir les relations contractuelles entre les établissements et les producteurs. Leur contenu est par conséquent primordial.

Pour ce faire, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a participé aux réunions de travail au sein du GNIS, dans l'objectif de conserver une rédaction équilibrée, en rappelant les engagements de chacune des parties, multiplicateurs et entreprises. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE suivra de près la conclusion de ce travail, qui devra faire l'objet d'un accord interprofessionnel « étendu » par le Ministère de l'Agriculture avant son entrée en vigueur.

à retenir

- Un revenu sous pression.
- Une rémunération 2016 « préservée ».
- Un nouveau cadre interprofessionnel pour 2017-2019.

GESTION DES RISQUES RESTER MOTEUR

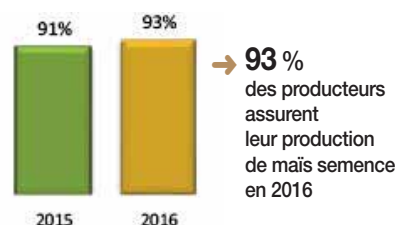
La campagne 2016 est marquée par les évolutions des outils de gestion des risques à disposition des producteurs, qu'il s'agisse du contrat « socle » ou du contrat « coup dur » porté par la F.N.P.S.M.S. Au cours des derniers mois, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a accompagné le réseau dans la mise en œuvre de ces nouveaux produits.

Après des mois de discussions entre la profession, les assureurs et les Pouvoirs Publics, le contrat socle est entré en vigueur pour cette campagne 2016. S'il ne répond qu'en partie aux positions portées par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, l'essentiel est toutefois préservé. Des améliorations rapides sont cependant nécessaires.

ACCOMPAGNER ET SUIVRE LE RÉSEAU

En amont de la campagne 2016, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a accompagné le réseau de producteurs dans la mise en œuvre de la réforme de l'assurance récolte. Pour ce faire, une communication détaillée a été réalisée via la publication *Semences 8000* et les syndicats locaux. L'ensemble des assureurs ont également été rencontrés pour faire le point sur leur positionnement et leurs contrats. Les discours étant parfois divergents selon les acteurs ou les secteurs, il a été nécessaire de clarifier certains points pour éviter toute ambiguïté sur le terrain, notamment sur la règle imposant d'assurer 70 % de la sole grandes cultures pour percevoir les subventions.

Une enquête, conduite en juin 2016 par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, démontre que l'information a été bien diffusée puisque 93 % des producteurs interrogés déclarent connaître cette règle. Pour autant, son respect pose problème et seulement 70 % des producteurs assurés seraient en condition de percevoir la subvention en 2016. Des aménagements sont donc nécessaires à l'issue de cette première campagne d'application de la réforme qui pénalise, comme dénoncé, les assurés historiques.



En parallèle, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a poursuivi ses échanges avec les assureurs pour adapter les conditions contractuelles aux spécificités des semences. Les discussions, conduites avec Groupama notamment, ont permis d'intégrer les connaissances nouvelles dans la définition de certains seuils de reconnaissance des aléas.

UN NOUVEAU CONTRAT « FILIÈRE »

Ce projet avait été adopté lors de sa dernière Assemblée Générale. La F.N.P.S.M.S. a signé en mars dernier un nouveau contrat dit « coup dur » pour sécuriser les résultats de la filière en cas de forte chute de rendement. Ce contrat, inédit dans les filières végétales, vise à compenser les pertes de rendements à l'échelle de 4 grandes régions de production, en indemnisant les caisses de risques.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a activement participé à l'élaboration de ce contrat qui est complémentaire aux outils existants et traduit bien l'importance qu'accorde la filière à la sécurisation du revenu des producteurs.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE poursuivra ses travaux sur ce dossier et formulera de nouvelles propositions pour rendre les contrats plus accessibles et efficaces pour les producteurs.

à retenir

- 1^{ère} campagne pour le contrat « socle ».
- Des améliorations à apporter aux contrats dès 2017.
- Un nouvel outil assurantiel filière contre les coups durs.

SOCIAL : UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE INDIGESTE

Depuis le 1er janvier 2016, la complémentaire santé est obligatoire pour tous les salariés, y compris les saisonniers. Cette nouvelle contrainte financière et administrative pour les producteurs a été dénoncée par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, et plus globalement par l'ensemble de la profession agricole, dès la publication des textes. Le monde agricole s'était montré responsable en adoptant dès 2008 des dispositions visant à généraliser la complémentaire santé pour les salariés non cadres, mais avec une clause d'ancienneté réduite à 3 mois en septembre 2015. L'Administration avait donné son aval. Mais un texte publié le 31 décembre 2015, pour une application dès le lendemain, a introduit de nouvelles règles en complexifiant à l'extrême le dispositif. Si A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a tenté d'accompagner au mieux le réseau dans la mise en œuvre de cette mesure complexe, elle déplore la décision des Pouvoirs Publics qui impose cette mesure pour les saisonniers dès leur embauche. L'ouvrage est sur le métier pour sécuriser au maximum le recours à l'emploi saisonnier pour la campagne 2017.

TECHNIQUE DES OUTILS DE PROTECTION À DÉFENDRE

La productivité de la filière maïs semence est l'une des clés de sa compétitivité. Le maintien de cette productivité est un enjeu majeur pour la filière maïs qui est conditionné à un accès suffisant aux moyens de production. Consciente des enjeux actuels, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE reste fortement engagée sur ce dossier pour identifier les solutions techniques et limiter les distorsions de concurrence.

L'accès aux outils de protection des cultures est un sujet crucial sur lequel il est nécessaire de rester très vigilant. Au cours des derniers mois, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est montée au créneau sur de nombreux dossiers pour éviter toute nouvelle perte de compétitivité. Au-delà de ces actions, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE anticipe et s'investit dans la recherche de nouvelles alternatives.



Des expérimentations « drones » sont inscrites dans le programme technique

IDENTIFIER LES SOLUTIONS DE DEMAIN

La filière maïs semence poursuit cet objectif de longue date au sein de la F.N.P.S.M.S. à travers le programme « Actions Techniques Semences ». L'enjeu est de sécuriser la production et faciliter l'accès aux innovations techniques les plus adaptées à cette culture. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'investit dans ces actions pour identifier les attentes des producteurs, participer à l'élaboration du programme et contribuer à l'analyse des résultats d'expérimentations.

Différents thèmes sont traités chaque année mais la protection des cultures reste le thème central. La lutte contre les ravageurs et les adventices sont en effet les étapes les plus problématiques pour les producteurs. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a de plus souhaité en 2016 que l'agronomie prenne une place plus visible dans le programme. Cela se traduit concrètement par la mise en place d'une enquête pour identifier les pratiques agronomiques innovantes en production de semences de maïs et par la mise en place d'essais sur la pratique des semis sous couverts.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE veille également à ce que les résultats de ces travaux soient diffusés le plus largement possible auprès des producteurs. Des réunions de restitution régionales sont ainsi organisées chaque année. La dernière



Visite de l'essai couvert par la Commission Agronomie

s'est tenue en février en Pays-de-Loire. Elle a rassemblé plus de 150 participants.

Les résultats de l'ensemble des travaux permettent également de soutenir l'homologation de nouveaux produits en lien avec les sociétés phytosanitaires. Cela a porté ses fruits en 2016, puisque deux nouveaux produits de lutte contre les ravageurs du sol à base de Lambda-cyhalothrine ont été homologués en début d'année : le Karaté 0,4 GR et le Triikka expert. Il ne s'agit pas d'une nouvelle substance active mais ces nouvelles formulations en micro granulés permettent de compléter les outils disponibles.

DE NOUVEAUX FREINS FRANCO-FRANÇAIS

Il n'en reste pas moins que la pression des Pouvoirs Publics et des élus pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires reste forte. L'actualité des derniers mois le démontre encore.

L'exemple du dossier des néonicotinoïdes, débattu dans le cadre de la loi « biodiversité », est symptomatique. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a défendu une approche pragmatique pour éviter toute interdiction en l'absence de solution de substitution efficace. Si les membres du Sénat ont été à l'écoute de ces propositions, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale sont restés sur une position dogmatique d'interdiction totale des néonicotinoïdes, allant au-delà des recommandations de l'ANSES.

Les néonicotinoïdes seront donc interdits à partir du 1^{er} septembre 2018 avec toutefois des dérogations possibles jusqu'au 1er juillet 2020, du moins sur le papier ! Concrètement pour la filière maïs semence, cette décision condamne le Sonido, dernier produit de la famille des néonicotinoïdes encore autorisé pour cette culture. Une nouvelle décision, purement franco-française, inacceptable, qui entame encore la compétitivité de la filière maïs semence après les pertes de molécules des années précédentes.

Et que dire du plan écophyto II, franco-français également, qui se borne à imposer une réduction chiffrée de l'utilisation des produits phytosanitaires malgré quelques ajustements plus pragmatiques obtenus suite à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, en particulier sur les CEPP. Enfin, la révision de l'arrêté de 2006, encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires, engagée cet été, pourrait renforcer les exigences en matière de zones non traitées (ZNT) avec des conséquences importantes sur la production. Pour A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, cette nouvelle attaque de la compétitivité de

la production française est inacceptable. L'A.G.P.M. s'est bien sûr opposée aux premières propositions durant le mois d'octobre.

Au regard de l'importance de ces sujets pour la compétitivité de l'origine France, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, avec l'ensemble de la filière, doit rester mobilisée. Elle se positionne pour un renforcement des travaux permettant d'identifier de nouvelles solutions et éviter ainsi de se retrouver dans des impasses techniques. Le combat syndical sur ces sujets doit être permanent pour stopper cette surenchère environnementale franco-française.

à retenir

- La productivité est un atout de la France.
- Un programme technique spécifique qui intègre les enjeux de demain.
- Des distorsions de concurrence qui s'accroissent.

SYNDICAL LA FORCE DU RÉSEAU

L'adhésion des 25 syndicats de producteurs à A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est une force pour la filière maïs semence. Ce fonctionnement en réseau permet de conduire des actions syndicales plus efficaces et doit être préservé en développant le lien entre les syndicats. C'est un objectif essentiel pour A.G.P.M. MAÏS SEMENCE.

La mission de la Commission Formation/Information A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est d'accompagner le réseau qui est en perpétuelle évolution. Pour ce faire, différentes actions sont mises en place.

CONNAÎTRE LE RÉSEAU

Tous les 4 ans depuis 2008, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE réalise une enquête typologie auprès d'un panel de producteurs représentatif du réseau. Une nouvelle enquête a été réalisée en juin 2016 auprès de 400 producteurs pour :

- définir le profil des producteurs de maïs semence ;
- évaluer la place de l'activité maïs semence dans leurs exploitations ;
- apprécier leur perception de la culture de maïs semence ;
- mesurer l'évolution récente de l'activité sur leurs exploitations ;
- envisager les perspectives d'évolutions ;

- identifier les principales satisfactions et contraintes de la culture.

La réalisation régulière de cette étude permet d'analyser l'évolution du profil des producteurs et d'en tirer des enseignements. Ce sujet fera l'objet d'une présentation intitulée « Evolution du réseau de producteurs : quels enseignements pour demain ? » lors de l'Assemblée Générale. Les principaux résultats de cette étude seront également présentés dans *Semences 8000* de décembre 2016.

→ Profil du producteur de maïs semence en 2016

SAU moyenne	114 ha
Age moyen	49 ans
Nombre de temps plein sur l'exploitation	1,8
Part du maïs semence dans la SAU	19 %
Nombre moyen de saisonniers par an	15

Source : AGPM-MAÏS SEMENCE

DES OUTILS DE COMMUNICATION

L'animation du réseau passe par des échanges permanents et une bonne circulation de l'information. Le bulletin semestriel « *Semences 8000* » permet de maintenir le lien avec l'ensemble des producteurs de maïs semence. Ils sont ainsi tenus informés de l'actualité de la filière et des actions conduites par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE. La participation des membres du Bureau à l'ensemble des Assemblées Générales des syndicats locaux permet d'être en contact avec les adhérents et d'identifier leurs attentes. A la demande des syndicats, des sujets spécifiques peuvent être abordés en détail, comme par exemple l'assurance récolte en 2016.



Au-delà de ces actions régulières, les premiers exemplaires du « Livret d'accueil du producteur de semences de maïs », élaboré par A.G.P.M. MAÏS SEMENCE avec les syndicats, ont été diffusés sur plusieurs secteurs. Ce guide a été conçu pour apporter des réponses pratiques, et spécifiques à chaque zone de production, aux producteurs (nouveaux ou plus expérimentés) sur des sujets clés tels que le fonctionnement de la filière et de leur syndicat, les contrats de production, les outils de gestion des risques, l'inspection des cultures, la qualité des semences, etc. Les premiers retours sont positifs et encouragent à diffuser plus largement ce nouvel outil.

PERSÉVÉRER DANS LA FORMATION

Informier le réseau est essentiel, mais l'accompagner dans sa formation l'est autant. C'est pourquoi A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'investit depuis plusieurs années dans la formation de ses administrateurs et des animateurs de syndicats. Des sondages sont régulièrement réalisés pour identifier les besoins les plus urgents et proposer des formations adaptées. Le cycle de formation des administrateurs sur le thème de la négociation s'est poursuivi cette année avec le maintien de la formation initiale et la mise en place en 2016 d'une formation de perfectionnement pour les administrateurs ayant déjà suivi le premier cycle. Cette nouvelle formation a été suivie par 15 administrateurs en 2016, et depuis sa mise en place, la formation initiale a mobilisé près de 70 administrateurs de divers syndicats.

ACTIVER LE RÉSEAU

Ce travail en réseau se matérialise aussi par la conduite d'actions syndicales coordonnées entre le niveau national et local, sur tous les dossiers sensibles qui peuvent impacter la compétitivité de la filière. Ce fut par exemple le cas au cours des derniers mois, sur les dossiers Ecophyto II, les néonicotinoïdes, la révision de l'arrêté de 2006 encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires ou encore la complémentaire santé.

à retenir

- Une nouvelle enquête typologie en 2016.
- Des outils d'information et de formation mis en œuvre.
- Des actions syndicales en réseau.

4 nouveaux membres ont rejoint le Conseil d'Administration en 2016

- Stéphane Boué, Président Euralis Syndicat Semences.
- Christian Brogard, Administrateur SAMMSA.
- Hervé Jacquelin, Vice-Président SPSMS Vienne.
- Régis Rougier, Président SPSMS Limagnes.

COTISATION 2017 - RÉCOLTE 2016

- 2,10 €/T pour le maïs et le sorgho.
- 0,30 €/T pour les productions maïs conduites sous système O.C.D.E.
- Adhésion Syndicat : 50 €.